

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Séance du 04 mai 2026 Par suite d'une convocation en date du 28 avril 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 04 mai 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Délibération n° 32_2026	Etaient présents : Alexandre BAUDET, Axel BAUDET, Aline BELOUIN, Géraldine BOCQUET, Clément BRAT, Elsa COHU, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Emilien DUPRAZ, Carole ETTORI, Nicolas GIROD, Véronique LEGENDRE, André MORARD, Dana RACINE, Sébastien REY-GORREZ Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent(s) excusé(s) : - Secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE

Objet : DÉSIGNATION DU 2ND RÉFÉRENT AMBROISIE


Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 30 avril 2026 relative à l'élection des différents représentants des structures intercommunales par laquelle Axel BAUDET a été nommé référent ambroisie – renouées du Japon.

Dans son courriel du 25 avril 2026, l'association **Stop Ambroisie** a rappelé aux communes l'obligation de nommer **au moins 2 référents** Ambroisie pour lutter contre l'ambroisie et limiter le fléau sanitaire ainsi que l'impact sur les rendements agricoles de cette plante invasive.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil de nommer un second référent.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'élire André MORARD second référent ambroisie-renouées du Japon.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET 	Le secrétaire de séance, Véronique LEGENDRE
---	---	--